EUROPLASMA
A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 3.754.505,424 euros
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle
384 256 095 R.C.S. MONT DE MARSAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025
RÉPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES
(Articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce)

La société Europlasma, société anonyme au capital de 3.754.505,424 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095 (la « **Société** » ou « **Europlasma** ») a reçu par courrier électronique des questions écrites provenant d'un actionnaire (personne physique). Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre *in extenso* pour leur bonne compréhension. Les réponses apportées par le Conseil d'administration figurent dans le présent document mis en ligne sur le site internet de la Société dans la rubrique « Assemblées Générales » à l'ouverture de l'assemblée afin de satisfaire aux conditions de l'article L. 225-108 du Code de commerce.

Il sera rappelé que la procédure de questions écrites vise à permettre à un actionnaire de poser des questions pour exercer ses droits d'actionnaire de manière éclairée et plus largement pour participer à la vie sociale. Les questions posées ne doivent pas être détournées de leur but et ne doivent notamment pas caractériser un abus de droit qui engagerait la responsabilité de l'actionnaire envers la Société conformément à une jurisprudence constante. La Société se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire à l'encontre de tout actionnaire faisant un usage abusif de son droit de poser des questions écrites ou qui utiliserait ce droit dans un but étranger à l'intérêt social.

Question n°1 – Réputation d'Europlasma. Que comptez-vous faire pour mettre fin à la réputation entachée de votre groupe compte tenu de l'image dégradée d'ABO, notamment à la suite de la sanction prononcée à son encontre par l'AMF dans le dossier Auplata ?

Réponse : Vous faites référence à une décision de sanction de l'AMF contre la société ABO dans le dossier Auplata. A titre liminaire, Europlasma n'a pas vocation à commenter les décisions concernant d'autres émetteurs dans les contextes qui leur sont propres. Le Groupe continue à explorer la diversification de ses financements.

Question n°2 – Stratégie financière et industrielle. Comptez-vous modifier votre stratégie financière et industrielle, reposant sur la reprise de sociétés en difficulté et sur un financement à base d'OCA, qui parait vouée à l'échec ?

Réponse : La stratégie de financement est tributaire de la réglementation bancaire. Le Groupe Europlasma propose, à travers ses différentes reprises de sociétés en difficulté, des projets industriels

permettant de pérenniser des activités stratégiques sur le long terme, alliant relance et souveraineté industrielle. A date, l'effectif d'Europlasma ressort à 740 personnes.

Question n°3 – Stratégie en Chine. Que s'est-il passé pour que la société Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co se désengage du projet sur le traitement des crasses d'aluminium ? Qu'est-ce qui vous permet de croire que les deux nouveaux projets annoncés impliquant d'autres partenaires chinois ne connaîtront pas un sort similaire à celui qui vient de capoter ?

Réponse : Europlasma Environmental Technology (EET), filiale chinoise du Groupe Europlasma de recherche et de développement pour le traitement d'aluminium, avait effectivement un partenariat pour la construction d'une usine de traitement de 90.000 tonnes par an. À la suite de vérifications préalables, EET a pris la décision de refuser les conditions du partenariat afin de préserver son savoir-faire et ses intérêts. La société se concentre actuellement sur le développement de la technologie. A ce stade nous n'avons pas de signaux d'alerte. La première expérience nous oblige toutefois à être vigilent sur la suite de ce partenariat.

***